

## **Pour plus d'égalité dans le Pacte pour un enseignement d'excellence**

Propositions de la Commission enseignement du Conseil des Femmes Francophones de Belgique

Suivant les travaux pour un Pacte d'excellence, nous ne pouvons que constater la faible prise en compte de la dimension genre dans les rapports réalisés jusqu'ici<sup>1</sup>. Aussi, la Commission « Enseignement » du Conseil des Femmes francophones de Belgique estime urgent que les groupes de travail intègrent dans leur réflexion le principe du **gender mainstreaming** ou approche intégrée de l'égalité telle que définie dans le projet de Décret du 1 décembre 2015<sup>2</sup> visant à promouvoir et réaliser l'égalité des femmes et des hommes, des filles et des garçons de même qu'à prévenir les inégalités et discriminations.

Il ne s'agit pas d'ajouter un nouveau thème ou un nouveau chapitre mais d'utiliser le genre comme instrument d'analyse pour examiner les divers aspects du système éducatif. Étant donné la transversalité du genre par rapport au milieu social, à l'origine ethnique ou culturelle ou à l'orientation sexuelle, adopter une perspective intersectionnelle<sup>3</sup>, c'est-à-dire étudier la «simultanéité ou l'intrication des formes de domination de race, classe ou sexe» permettrait de mieux comprendre et par là de combattre toutes les formes d'inégalités.

D'autre part, la composition des groupes de travail –telle que communiquée publiquement- ne témoigne pas d'une **répartition équilibrée des femmes et des hommes**. La commission pense qu'un sérieux effort doit être fait pour aller vers la parité comme la loi l'exige pour les organes d'avis.

Plus concrètement, la Commission propose que les mesures suivantes soient prises pour **améliorer la qualité scientifique des rapports et combattre toutes les formes d'inégalité** :

1. Intégrer dans les groupes de travail des personnes **expertes en genre**. Seule cette expertise qui devrait s'appliquer à l'ensemble des productions des groupes de travail, garantit la prise en compte de la dimension de genre dans les hypothèses, questionnements et interprétations des données.

2. Réaliser des **analyses** qui s'appuient également sur des **données statistiques ventilées par sexe et interpréter** ces résultats quand ils relèvent des différences significatives en fonction du genre. Si ces données n'existent pas, il faut alors les produire.

À titre d'exemple les questions suivantes n'ont pas été analysées avec une perspective de genre

- l'échec scolaire
- les répartitions des élèves dans les options et les filières ;
- la répartition des étudiant-e-s dans la formation initiale

---

<sup>1</sup> Voir «Pacte pour un enseignement d'excellence Une lecture critique de la commission enseignement» du CFFB: <http://www.cffb.be/images/stories/downloads/archives2016/pdf/Pacte%20d'excellence%20site%20CFFB%20OK.pdf>

<sup>2</sup> Projet de décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française de Belgique du 1 décembre 2015.

<sup>3</sup> Bereni et al., *Introduction aux Gender studies*, De Boeck, 2010, p. 192.

- la répartition dans les fonctions de direction et de promotion
- l'accueil des enfants pendant le temps libre (ATL)
- la remédiation
- la formation en alternance
- le dispositif structure d'aide à la scolarité (SAS)
- l'abandon de la profession enseignante

### 3. Poser la question des **contenus des savoirs**.

On ne peut s'en tenir à des compétences et des savoirs faire sans évaluer s'ils contribuent à nourrir des représentations dévalorisantes pour certaines catégories d'élèves ou s'ils contribuent à une culture générale égalitaire.

Il faut également tenir compte de la critique des savoirs (en particulier de tous les travaux réalisés en genre et sciences de l'éducation) et repenser les contenus qui alimenteront le cursus en les débarrassant de leur biais sexistes et racistes.